

Tschechoslowakei. Der Bundesrat hat aber nicht einschränkend geregelt, sondern das Gegenteil hat er getan. Er hat die Tore weit aufgemacht. Insofern würde ich sogar sagen: Diese Formulierung der Mehrheit nützt nicht einmal den Flüchtlingen, die allenfalls einmal an unsere Türe klopfen. Ich glaube, das ist nur ein weiterer Gesichtspunkt zu den anderen, die hier schon dargelegt worden sind. Was das Prozedere anbetrifft, würde ich auch meinen: Wir haben das praktisch schon durchexerziert. Als 1968 die Tschechoslowakei überfallen wurde, war ich zufällig Präsident der aussenpolitischen Kommission. Ich habe sofort die aussenpolitische Kommission zu einer ausserordentlichen Sitzung einberufen. Der Bundesrat hat Auskunft erteilt über alles, was er unternommen hat. In der anschliessenden Herbstsession haben wir hier dann eine grosse Debatte über die Ereignisse in der Tschechoslowakei gehabt. Herr Bundesrat Spühler hat Auskunft erteilt über alle Massnahmen des Bundesrates. Das ist ein ganz konkreter Präzedenzfall, der in der Richtung geht, wie es sich Herr Muheim vorstellt. Warum soll man eine neue, komplizierte Lösung finden, wenn wir sogar etwas bereits durchexerziert haben?

Ich möchte Sie deshalb bitten, dass wir nun nicht das historisch berechtigte Misstrauen hier sozusagen in einem Gesetz institutionalisieren. Das kann doch nicht der Sinn dieses Gesetzes sein. Infolgedessen bitte ich Sie, den Antrag der Mehrheit abzulehnen und dem Bundesrat zuzustimmen, allenfalls im Sinne eines Kompromisses dem Antrag von Herrn Muheim.

**Barchi**, Berichterstatter: Ich möchte nur eine Abklärung vornehmen. Morgen werde ich die Gründe der Mehrheit darlegen. Herr Muheim hat einen Vervollständigungsantrag gestellt zu Absatz 1bis der Minderheit und nicht der Mehrheit. Ich möchte das Herrn Schürch sagen, weil er in seiner Intervention davon ausgegangen ist, dass Herr Muheim seinen Vervollständigungsantrag zu Absatz 1bis der Mehrheit gemacht hat. Da das Parlament bereits etwas müde ist, wollte ich die Sache abklären, damit wir nach der morgigen Diskussion mit etwas mehr Klarheit dann abstimmen können.

#### Ordnungsantrag – Motion d'ordre

**Blum**: Der Artikel, an dem wir uns hier nun festgebissen haben, ist nicht irgendein Artikel. Es handelt sich um einen zentralen Artikel.

Wenn ich sehe, welche Präsenz wir noch aufweisen, und wenn ich das Gewicht dieses Artikels 8 bedenke, möchte ich Ihnen doch den Ordnungsantrag beliebt machen, hier abzubrechen und Bundesrat Furgler morgen früh um 8 Uhr zu hören.

#### Abstimmung – Vote

|                             |            |
|-----------------------------|------------|
| Für den Ordnungsantrag Blum | 68 Stimmen |
| Dagegen                     | 29 Stimmen |

*Hier wird die Beratung dieses Geschäfts unterbrochen  
Ici, le débat sur cet objet est interrompu*

Schluss der Sitzung um 19.50 Uhr  
La séance est levée à 19 h 50

#### Berichtigung – Rectification

Votum Albrecht (s. S. 1238 hiervorr.)

2. Abschnitt, 17. Zeile: «... vor allem für die ausländischen Motorfahrzeugbesitzer gratis und franko erfolgen soll. Unsere Nachbarstaaten ...» (18. Zeile streichen)

## Zwölftes Sitzung – Douzième séance

Donnerstag, 14. Dezember 1978, Vormittag

Jeudi 14 décembre 1978, matin

8.00 h

Vorsitz – Présidence: Herr Generali

78.019

### Bundesfinanzreform 1978. Motionen

### Réforme des finances fédérales 1978. Motions

#### Motion der erweiterten Finanzkommission des Nationalrates (VI)

##### Bankenbesteuerung

Wortlaut der Motion vom 13. Dezember 1978

Der Bundesrat wird beauftragt, die Möglichkeiten, die dem Bankengesetz unterstellt Banken und Finanzgesellschaften zu zusätzlichen steuerlichen Leistungen an den Bund heranzuziehen, weiter zu prüfen und spätestens bis Ende 1979 der Bundesversammlung einen entsprechenden Bericht, gegebenenfalls eine Botschaft mit Beschlussentwurf zu unterbreiten.

#### Motion de la commission des finances élargie du Conseil national (VI)

##### Imposition des banques

Texte de la motion du 13 décembre 1978

Le Conseil fédéral est prié de poursuivre son examen des possibilités d'assujettir les banques et les sociétés financières soumises à la loi sur les banques à des prestations fiscales supplémentaires en faveur de la Confédération et de soumettre à cet effet un rapport et, le cas échéant, un message ainsi qu'un projet d'arrêté à l'Assemblée fédérale jusqu'à fin 1979 au plus tard.

#### Motion des Ständerates (I)

##### Ausgleich des Bundeshaushaltes

Wortlaut der Motion vom 18. April 1978

Der Bundesrat wird beauftragt, rechtzeitig entsprechende Vorschläge zu unterbreiten, damit der Ausgleich des Bundeshaushaltes – ausgenommen besondere Arbeitsbeschaffungsprogramme – vom Jahre 1981 an sichergestellt ist.

#### Motion du Conseil des Etats (I)

##### Équilibre des finances fédérales

Texte de la motion du 18 avril 1978

Le Conseil fédéral est prié de soumettre en temps utile des propositions adéquates en vue d'assurer l'équilibre des finances fédérales – abstraction faite des mesures destinées à procurer du travail – dès l'année 1981.

**M. Richter**, rapporteur: Vous le savez, un point reste en suspens. C'est la motion approuvée par le Conseil des Etats, sans discussion d'ailleurs au sein de cette Chambre, motion par laquelle celle-ci demande au Conseil fédéral de soumettre en temps utile au Parlement des propositions en vue d'assurer l'équilibre des finances fédérales – abstraction faite des mesures destinées à procurer du travail – et cela dès l'année 1980.

Cette motion accolée au «paquet» financier, plus exactement à l'arrêté A, a été en quelque sorte frigorifiée par la commission du Conseil national, qui désirait la ressortir une fois que seraient connues les conclusions de nos travaux. Hier matin, votre commission a sorti cette motion du frigo, si j'ose m'exprimer ainsi, et décidé, par 15 voix contre 1, de vous recommander de l'approuver. D'autre part, elle s'est de nouveau penchée sur le problème, toujours pendant, de la recherche d'une formule d'imposition des banques et des sociétés fiduciaires soumises à la loi sur les banques. Nous espérons que le problème qui a été l'objet d'un si long débat au sein de notre conseil puisse être réexaminé par le Conseil fédéral sous tous ses angles et dans toutes ses répercussions possibles.

C'est la raison pour laquelle cette motion demande en fait un rapport mais aussi, le cas échéant, un message. La commission s'était demandé si, en l'espèce, il ne s'agissait pas d'un postulat plutôt que d'une motion, mais le deuxième élément de cette intervention, qui peut inciter le Conseil fédéral à déposer un message ainsi qu'un projet d'arrêté, confère à cette proposition le caractère d'une motion.

Par 14 voix contre 6, la commission vous invite à l'approuver.

**Präsident:** Der Berichterstatter deutscher Sprache ist nicht anwesend; die Simultanübersetzungsanlage ist doch recht dienlich.

Die erweiterte Finanzkommission beantragt Ihnen eine Motion über Bankenbesteuerung sowie die Unterstützung der Motion des Ständerates. Wünschen Sie dazu das Wort?

**M. Richter,** rapporteur: Je pense que, grâce à la traduction simultanée, nos collègues alémaniques ont pu comprendre ce que le rapporteur de langue allemande aurait dit de toute façon à leur intention.

**M. Morel:** Permettez-moi tout d'abord de déplorer l'absence du rapporteur de langue allemande. Je pense que nos collègues qui ne sont pas bien familiarisés avec notre langue auraient pris la peine de recourir à la traduction simultanée s'ils avaient été avertis en temps voulu de cette absence.

Je déplore ensuite la comédie qui est en train de se jouer. Nous avons, au cours de la session de septembre, accepté un postulat qui comportait pratiquement les mêmes éléments que la motion qui nous est soumise, maintenant. Se fondant sur cette décision, le Conseil fédéral s'était engagé à fournir aux Chambres, jusqu'à la session d'hiver, un rapport sur les possibilités d'imposer d'une manière ou d'une autre les banques et les établissements financiers. Je pense que le Conseil fédéral, qui a pris un engagement à notre égard, doit maintenant nous rendre des comptes et que nous sommes en droit d'attendre de sa part des explications à ce sujet.

Il me semble qu'on est en train de pratiquer une politique dilatoire, qu'on est en train de nous mener en bateau. Je ne vois pas en effet comment nous pourrions, au mois de mai prochain, si la votation a lieu à cette époque, répondre à ceux qui nous demanderont des comptes et qui nous prieront de leur dire comment on va faire payer ceux qui profitent de la récession, les banques en particulier, qu'une motion est en suspens et que le Conseil fédéral ne nous apportera des éléments qu'à la fin de 1979. Les gens n'aiment pas voter «Kopf im Sand». Je crois que nous avons aujourd'hui une bonne raison d'exiger du Conseil fédéral, oui, maintenant, immédiatement, avant que les options définitives soient prises, des explications au sujet des possibilités d'imposer les banques.

Personnellement, je m'oppose à l'idée de cette motion. Ce que l'on pratique maintenant me paraît absolument inadmissible. J'ai été un de ceux qui, avec M. Chevallaz, ont défendu avant le mois de juin 1977 le «paquet» financier. Nous avons tout fait pour qu'il soit accepté parce qu'il

apportait une solution au problème de nos finances fédérales, en les rééquilibrant dans une certaine mesure. En revanche, on ne nous a pas apporté de nouveaux chiffres au sujet du projet qui nous est soumis aujourd'hui. On ne nous a pas dit, comme on l'a fait à la fin de la session de septembre, combien rapporterait le «paquet» qui va être accepté définitivement demain. Nous ne savons pas dans quelle mesure les finances de la Confédération seront améliorées. En réalité, elles ne seront pas du tout équilibrées et il restera un gros trou à combler. Par conséquent, il est également faux de faire croire que nous allons, par ce «paquet», équilibrer les finances fédérales. En résumé et en conclusion, il me semble que nous sommes en train de nous engager dans une très mauvaise voie, que nous sommes en train de faire croire au peuple que, par ces mesures, nous résolvons le problème des finances fédérales alors que ce n'est pas vrai.

Je sens maintenant déjà qu'au mois de juin prochain, si la votation est fixée à cette date, nous nous trouverons dans une impasse parce que nous devrons faire au peuple des promesses sans être en mesure d'articuler des chiffres précis, sans être en mesure de prendre des engagements certains quant à l'avenir des finances fédérales. Cette motion, je le répète, est une façon d'engager les citoyens sans leur donner des certitudes quant à l'avenir des finances fédérales. Cela me paraît absolument inadmissible.

**Cantieni:** Wie der Kommissionspräsident ausführte, hat sich unser Rat heute auch mit einer Motion der erweiterten Finanzkommission in bezug auf die Bankenbesteuerung zu befassen. Es ist vorauszuschicken, dass bereits Leo Weber in unserem Rat ein Postulat eingereicht hatte, das auch überwiesen wurde. In der Folge hat der Bundesrat seinen Bericht an die Räte unterbreitet und einen formellen Antrag in bezug auf die 5prozentige Besteuerung der Treuhandgelder gestellt. Unser Rat hatte keine Gelegenheit, zu diesem formellen Antrag des Bundesrates Stellung zu nehmen, denn der Ständerat beschloss damals bekanntlich Nichteintreten. Weil sich dadurch keine Differenz ergab, hatten wir keine Möglichkeit, auf dem ordentlichen Weg des Differenzbereinigungsverfahrens unsererseits diesen Antrag zu diskutieren.

Der Antrag Riesen auf Rückkommen wurde dann wohl in erster Linie aus formellen Gründen abgelehnt, zeitigte aber ein sehr knappes Resultat.

Bei dieser Motion der erweiterten Finanzkommission geht es keineswegs um ein feindliches Verhalten gegenüber den Banken. Die Banken sind ihrerseits auch bereit, einen zusätzlichen Obulus an die Bundesfinanzen zu entrichten. Mit der Motion wollen wir den Bundesrat beauftragen, in aller Ruhe alle Möglichkeiten zu prüfen und dem Parlament einen Bericht zu unterbreiten, gegebenenfalls eine Botschaft mit Beschlussentwurf. In erster Linie ist dabei abzuklären, ob zum Beispiel diese 5prozentige Besteuerung der Treuhandgelder die einzige und die richtige Möglichkeit sei. Es ist auch zu prüfen, wie gross das Risiko der Abwanderung von Geldern ins Ausland bzw. der Nichtpiazierung von Anleihen in der Schweiz ist. All dies ist gründlich abzuklären. Welche anderen Möglichkeiten gibt es? Bestünde beispielsweise eine Möglichkeit in Richtung Exportrisikogarantie, die von den Banken (das hat sich in Besprechungen gezeigt) nicht a priori abgelehnt würde?

Wir sind dafür, das Postulat Weber in der verbindlichen Form der Motion «fortzuschreiben»; dann wird – sofern wir es überweisen – auch der Ständerat dazu Stellung nehmen müssen.

Noch kurz zum Votum Morel. Wenn ich ihn richtig verstanden habe, möchte er schon jetzt irgendwelche Aussagen oder sogar Zusicherungen des Bundesrates in bezug auf den Abstimmungstermin erhalten. Das steht heute nicht zur Diskussion, bestenfalls morgen im Zusammenhang mit den Schlussabstimmungen.

Ich bitte Sie, die Motion der erweiterten Finanzkommission zu überweisen. Ich danke Ihnen.

**Schmid-St. Gallen:** Sie haben über zwei Motionen zu entscheiden. Die eine ist die Motion betreffend Bankenbesteuerung, die andere die Motion betreffend Budgetausgleich ab 1981. Ich äussere mich zur erstgenannten Motion.

Zur Bankenbesteuerung rufe ich in Erinnerung, dass die sozialdemokratische Fraktion dieses Postulat von Anfang an zu einem ihrer zentralen Anliegen gemacht hat im Zusammenhang mit der Finanzvorlage. Schon am Montag dieser Woche habe ich darauf hingewiesen, dass im Ständerat die Möglichkeit bestanden hätte, mit den Stimmen von Christlichdemokraten und Sozialdemokraten eine 5prozentige Verrechnungssteuer auf den Erträgen der Treuhandguthaben im Verrechnungssteuergesetz einzuführen. Wäre das getan worden, dann würden wir – Sie wissen es – dem Finanzpaket zustimmen.

Die heutige Motion betrachten wir als Verzögerungsmanöver. Wir werden uns ihr nicht widersetzen, weil sie ja eines unserer Anliegen betrifft, aber wir geben uns keiner Illusion hin, dass damit bis Ende 1979 dieses zentrale Anliegen auch tatsächlich realisiert sein wird.

**M. Richter, rapporteur:** Je ne sais pas, Monsieur Morel, s'il s'agit ici d'une comédie ou plutôt d'un combat d'arrière-garde de votre part. On sait que les Fribourgeois sont de bons combattants et votre parti a sans doute, non sans raison, envoyé au front récemment M. Riesen. Il vous y envoie aujourd'hui avec M. Schmid-St. Gallen.

Vous revenez toujours avec votre même proposition. Or la majorité de ce Parlement vous dit que cette proposition est une mauvaise proposition. A la majorité du Conseil des Etats et du Conseil national, à réitérées reprises, vous avez été battu pour cette raison.

De notre côté, nous ne refusons pas que l'examen du problème se poursuive en vue de mettre sur pied une bonne proposition. Celle-ci, reconnaissions-le, ne peut se trouver dans la hâte ni dans la précipitation; mais on la trouvera sans doute. C'est la raison pour laquelle la majorité de votre commission et, nous l'espérons, la majorité du plénum, accepteront la proposition qui a été formulée en commission par M. Cantieni et qu'il vient de résumer fort bien.

Vous avez fait allusion, tout à l'heure, Monsieur Morel, à des chiffres. Je crois qu'il faut quand même les rappeler; je dis bien les rappeler. En juin 1977, le peuple était prié de s'exprimer sur un «paquet» qui aurait rapporté quelque 2,5 milliards. Les propositions qui nous ont été faites par la suite par le Conseil fédéral portaient sur 1,4 milliard de recettes. Les résultats de nos travaux nous permettent maintenant de dire qu'on atteindra sans doute, pour 1980, un résultat de 900 millions et, vraisemblablement, dès 1981, de 1,4 milliard, mais pour autant que la motion proposée par le Conseil des Etats trouve sa pleine application.

Voilà les chiffres. C'est ainsi que l'équilibre peut être réalisé.

**M. Riesen-Fribourg:** Je serai très bref. Il a été question de la motion d'ordre que j'ai défendue il y a un peu plus d'une semaine et cette motion d'ordre était, selon M. le président de la commission, fondée sur une mauvaise proposition, à savoir l'imposition des avoirs fiduciaires des banques.

Je voudrais en revenir à la terminologie. Il y a deux mois, M. Carlos Grosjean, conseiller aux Etats, radical, disait à la télévision, que cette proposition n'était pas intelligente. Aujourd'hui, M. le président de la commission nous fait l'honneur de nous dire qu'elle est mauvaise, en laissant l'intelligence en suspens. Le 6 octobre, le Conseil fédéral disait qu'elle était bonne. Il la reprenait à son compte. Nous avons alors trois opinions radicales: M. Grosjean, M. Richter et M. le conseiller fédéral Chevallaz.

**M. Chevallaz,** conseiller fédéral: Tout d'abord, le Conseil fédéral accepte la motion dite «du Conseil des Etats»

nous demandant d'atteindre à l'équilibre des finances en l'année 1981; mais il l'accepte, évidemment, sous la condition que les ressources fiscales de l'ordre de 1 milliard 400 millions qu'il vous demande soient décidés par le Parlement et par le peuple.

Ensuite, le Conseil fédéral accepte la motion de votre commission, dite «motion Cantieni», qui lui demande un rapport et, le cas échéant, un message sur une imposition complémentaire des banques d'ici la fin de l'année prochaine. A ce propos, nous avons *in concreto*, d'une manière concrète, répondu au moins partiellement au postulat accepté en septembre par votre commission en déposant, devant la commission du Conseil des Etats, la proposition mauvaise, inintelligente ou bonne – je considère quant à moi qu'elle était acceptable – d'un impôt anticipé de 5 pour cent sur les dépôts fiduciaires. Je reconnais volontiers que cette proposition ne constitue pas la réponse, dans les formes protocolaires et traditionnelles, au postulat et j'aurais souhaité que le Conseil fédéral ait pu être en mesure d'exposer, par écrit, plus amplement, dans les délais, plus amplement que je ne l'ai fait à cette tribune, son point de vue sur l'imposition des banques. La motion Cantieni, même si pour certains juristes, sa substance ressemble à celle d'un postulat, nous permettra de faire cette information d'une manière complète car le problème n'est pas simple. Les nombreuses études que nous avons faites ces derniers mois nous en convainquent. Il est sans doute politiquement très tentant de frapper les banques parce que beaucoup d'entre elles ont fait, ces dernières années, de gros bénéfices, c'est un peu moins le cas aujourd'hui; parce qu'elles ont pris, par rapport à notre poids économique, une dimension que l'on peut considérer comme exagérée; parce qu'il est probable que dans une mesure, qui restera d'ailleurs à déterminer scientifiquement, cette dimension, la sécurité offerte, certaines opérations particulières aussi ont probablement contribué à la surévaluation du franc suisse, sans en être toutefois la seule explication; parce que, enfin, il y a eu deux ou trois, ou quatre ou cinq affaires déplorables sur lesquelles d'ailleurs toute la lumière n'est pas encore faite mais auxquelles, aussi, nous consacrerons toute notre vigilante attention.

Face à ces arguments et à ces appréciations, disons politiques, ou à ces sentiments, il conviendra en contrepartie que nous fassions le bilan de l'apport de la corporation bancaire à la fiscalité suisse et elle est forte actuellement. Il conviendra de peser attentivement les conséquences que pourrait avoir, pour l'ensemble de notre économie, un redimensionnement de la place bancaire par la voie de la fiscalité ou par une autre voie car, que nous le voulions ou non, que vous aimiez ou non les banques, il nous faut bien considérer que toute notre économie, plus profondément qu'une autre économie, est fondée sur le crédit, sur l'endettement, depuis fort longtemps grâce à une liquidité abondante et bon marché. Cette liquidité, ce crédit ne sont pas tombés du ciel. Ils sont à la base du logement, ils hypothèquent l'agriculture et l'aident en même temps, ils permettent une bonne partie de l'équipement industriel et facilitent aussi, à l'occasion dans les difficultés, l'endettement des collectivités publiques. Cela, cet aspect économique du problème des banques devra être porté en compte car, si la pénalisation fiscale des banques et de leurs clients devait aboutir à la raréfaction du crédit, à la hausse du taux de l'intérêt et, par conséquent, à la perte de places de travail, nous aurions fait, hélas! réellement ce qu'on appelle en français une «opération de Griboille». Le rapport demandé par votre commission est donc nécessaire. Il sera élaboré avec objectivité et fermeté avec le maximum de diligence.

Dans le souci de regrouper autour de la réforme fiscale le maximum de forces positives, le Conseil fédéral a proposé au Conseil des Etats de revenir sur le problème de l'imposition des avoirs fiduciaires. Intelligente, mauvaise ou bonne, cette proposition avait au moins un avantage:

c'était, de notre part, une tentative de regrouper une forte majorité autour de la réforme fiscale. Les commissions et les conseils ne nous ont pas suivis dans cette réflexion, avant tout politique. Le Conseil fédéral – je tiens à le dire au moment où vous allez vous prononcer définitivement sur ce projet – déplorera que sur l'argument de cette imposition marginale, d'un rendement de 150 millions au maximum, de 50 millions peut-être d'après nos évaluations actuelles, le groupe socialiste, associé à nos responsabilités, refuse son appui à une réforme fiscale que nous estimons modérée, adaptée aux circonstances économiques, équitable socialement par l'exonération et l'allègement des contribuables petits et moyens. Cette imposition, elle est nécessaire aux tâches de la Confédération, elle est nécessaire en particulier à la consolidation de l'acquis social.

Un milliard 400 millions de francs: cette somme, me dit-on, suffira-t-elle à équilibrer les comptes en 1981? Nous ferons en sorte qu'il en soit ainsi par une planification financière revue, mettant en cause la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons et un début d'application d'une conception globale des transports et de l'énergie. Mais en tout cas, sans cette réforme fiscale modérée, sociale et équilibrée, l'assainissement des finances fédérales sera renvoyé de deux ans au moins et notre dette s'alourdira, freinant par là-même les possibilités d'action de la Confédération. Sans doute, le Conseil fédéral n'ignore pas les difficultés et les risques d'une votation populaire fiscale au mois de mai de l'année prochaine. Nous sommes prêts à prendre ces risques. Le Conseil fédéral estime que les responsabilités doivent être posées clairement devant le peuple: nous espérons que les partisans du «oui» seront demain majorité et qu'ils se retrouveront dans quelques mois, avec nous, sur les barricades.

**Präsident:** Die beiden Motionen sind nicht bestritten.

**Motion der erweiterten Finanzkommission (VI)**

**Motion de la commission des finances élargie (VI)**

**Angenommen – Adopté**

**An den Ständerat – Au Conseil des Etats**

**Motion des Ständerates (I)**

**Motion du Conseil des Etats (I)**

**Angenommen – Adopté**

**An den Bundesrat – Au Conseil fédéral**

**78.461**

**Postulat Rubi. Bundesbeiträge  
für Aufforstungen und Verbauungen  
Subventions aux reboisements et ouvrages  
de protection**

**Wortlaut des Postulates vom 18. September 1978**

Im Voranschlag 1978 ist für Aufforstungen und Verbauungen ein Zahlungskredit von 18,5 Millionen Franken vorgesehen, der nur 74 Prozent der vor den Katastrophen vom Februar eingegangenen Bedarfsmeldungen abdeckt.

Der Bundesrat wird deshalb ersucht, alle Massnahmen, die die Bevölkerung vor Lawinenniedergängen schützen, zu fördern, und den entsprechenden Budgetposten in Zukunft angemessen zu erhöhen.

**Texte du postulat du 18 septembre 1978**

Dans le budget pour 1978 figure, pour les reboisements et les ouvrages de protection, un crédit de paiement de 18,5 millions de francs, qui ne permet de couvrir que 74 pour cent du montant des besoins annoncés avant les catastrophes de février.

Le Conseil fédéral est prié d'encourager l'exécution de toutes les mesures propres à protéger la population des avalanches et à accroître désormais de manière correspondante les postes y relatifs du budget.

**Mitunterzeichner – Cosignataires:** Ammann-St Gallen, Blum, Braunschweig, Bundi, Bussey, Christinat, Deneys, Diethelm, Ganz, Gloor, Haller, Hubacher, Kunz, Loetscher, Meier Werner, Meizoz, Miville, Morel, Morf, Muheim, Renschler, Riesen-Freiburg, Rothen, Schmid-St. Gallen, Stich, Tschumi, Uchtenhagen, Ueltschi, Villard, Weber-Arbon, Welter

(31)

**Schriftliche Begründung – Développement par écrit**

In der Antwort auf eine Dringliche Einfache Anfrage vom 3. Juni 1975 stellte der Bundesrat fest, dass er trotz der Sparmassnahmen keinen Abbau der Beitragsteilungen an Lawinenverbauungen vorsehe. Im Jahre 1975 standen für die Subventionierung von Aufforstungen und Verbauungen 18 Millionen Franken und zusätzlich 4 Millionen Franken als Katastrophenhilfe zur Verfügung. Im Voranschlag 1978 ist ein Zahlungskredit von 18,5 Millionen Franken vorgesehen, der nur 74 Prozent der vor den Katastrophen vom Februar eingegangenen Bedarfsmeldungen abdeckt.

In vielen Fällen können dringend notwendige Massnahmen nicht fristgerecht ausgeführt werden. Lawinenverbauungen zum Schutz von Siedlungen sollte aber erste Priorität zukommen. Der finanzielle Engpass des Bundes darf nicht dazu führen, dass die Inangriffnahme vordringlicher Projekte stark verzögert wird.

Mit Sorge erfüllt uns eine Mitteilung des Eidgenössischen Oberforstinspektoraltes, wonach in Zukunft gegenüber 1978 eventuell sogar mit einer Reduktion des Zusicherungskredites zu rechnen sei.

Wir möchten den Bundesrat bitten, alle Massnahmen, die die Bevölkerung vor Lawinenniedergängen schützen, zu fördern, und den entsprechenden Budgetposten in Zukunft den tatsächlichen Erfordernissen entsprechend zu erhöhen.

**Schriftliche Erklärung des Bundesrates**

**Déclaration écrite du Conseil fédéral**

Der Bundesrat ist bereit, das Postulat entgegenzunehmen.

**Ueberwiesen – Transmis**

**78.418**

**Interpellation Wyler. Waadtländer Kantonalbank.  
Geschäfte mit Italien  
Banque cantonale vaudoise.  
Opérations bancaires avec l'Italie**

**Wortlaut der Interpellation vom 19. Juni 1978**

Die Antwort des Bundesrates auf meine Einfache Anfrage vom 2. März 1978 hat mich nicht befriedigt. Ich ersuche ihn deshalb um Antwort auf die folgenden Zusatzfragen:

1. Welche weiteren Massnahmen – neben der Untersuchung der Eidgenössischen Bankenkommission – hat der Bundesrat zur Aufklärung der Affäre getroffen?
2. Hat der Bundesrat vom Banco d'Italia, dem Aufsichtsorgan für das Banken- und Kreditwesen in unserem Nach-

## Bundesfinanzreform 1978. Motionen

### Réforme des finances fédérales 1978. Motions

|                     |  |
|---------------------|--|
| In                  | Amtliches Bulletin der Bundesversammlung     |
| Dans                | Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale    |
| In                  | Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale |
| Jahr                | 1978   |
| Année               |  |
| Anno                |  |
| Band                | VII  |
| Volume              |  |
| Volume              |  |
| Session             | Wintersession                                |
| Session             | Session d'hiver                              |
| Sessione            | Sessione invernale                           |
| Rat                 | Nationalrat                                  |
| Conseil             | Conseil national                             |
| Consiglio           | Consiglio nazionale                          |
| Sitzung             | 12   |
| Séance              |  |
| Seduta              |  |
| Geschäftsnummer     | 78.019                                       |
| Numéro d'objet      |  |
| Numero dell'oggetto |  |
| Datum               | 14.12.1978 - 08:00                           |
| Date                |  |
| Data                |  |
| Seite               | 1851-1854                                    |
| Page                |  |
| Pagina              |  |
| Ref. No             | 20 007 197                                   |